



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 18493

## Texte de la question

M. Victor Brial appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le danger que présente, à Wallis-et-Futuna, un certain nombre d'établissements scolaires du premier degré dont le financement est assuré à 100 % par l'Etat. Le délabrement de certaines écoles primaires menace en effet directement la sécurité des élèves et des enseignants et les prive, en outre, des conditions optimales de travail, pourtant nécessaires à la réussite scolaire. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est dans ses intentions de remédier rapidement à cette situation, avant que des accidents ne se produisent, en déléguant une enveloppe financière supplémentaire destinée à la réalisation de travaux de remise aux normes de sécurité de ces bâtiments dès 1999.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'intéresse de près aux fonctionnements du système éducatif de Wallis et Futuna ainsi que l'attestent les efforts qu'il a consentis ces dernières années pour l'amélioration des infrastructures éducatives du territoire. Ce territoire a bénéficié pour la période 1994-1999 dans le cadre du contrat de plan et de la convention de développement de crédits d'un montant de 29,35 millions de francs dont 8,65 millions de francs étaient destinés à l'amélioration des locaux du premier degré, notamment en matière de sécurité. L'ensemble des crédits destinés à ces opérations de rénovation du bâti scolaire a été délégué au préfet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18493

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2000

**Question publiée le :** 24 août 1998, page 4663

**Réponse publiée le :** 24 janvier 2000, page 546